

Aux associations girondines affiliées à la F.F.S.A.

Bordeaux, le 27 Août 2019

Rappel pour les licences 2019-2020

Madame la présidente, Monsieur le président,

Par la présente, nous vous rappelons que lors de l'assemblée générale du 5 Avril dernier, il a été voté une augmentation de la part des licences pour le **Comité Départemental de 3€** pour l'année 2019-2020.



Licences 2019-2020

	Quote part FFSA	TOTAL	
Licence Adulte	39 €	42 €	Augmentation de la part CDSA de 3€ et de la part LSANA de 4€
Licence Jeunes	34 €	37 €	Augmentation de la part CDSA de 3€ et de la part LSANA de 4€
Licence Découverte		15 €	Augmentation de la part CDSA de 3€
Licence Bénévole/dirigeant	39 €	42 €	Augmentation de la part CDSA de 3€ et de la part LSANA de 4€

Après vérification, la tarification indiquée sur le formulaire Licence de la FFSA ne prend pas en compte l'augmentation de la quote-part du comité votée lors de notre Assemblée Générale (Cf PV de l'AG du 05/04/2019, disponible sur notre site).

Par conséquent, le CDSA 33 refacturera les 3€ d'augmentation à l'association Sport Adapté lors de la prise des licences adultes et jeunes y compris les FLD et les licences dirigeants/bénévoles. Cette facturation sera faite une première fois en Décembre pour les premières licences, puis un solde sera demandé en juin pour les licences prises en cours de saison.

En revanche, le CDSA 33 a voté que, du fait de l'augmentation du prix des licences, **la participation de 2€ sur les journées sera supprimée.**

Merci de votre compréhension

Le Président

O. Grin

